VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par FITZPATRICK & TILL, INC. Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

75 Lots de Bagage consistant de Malles, Valises pour Complets, Boites, etc.

dont un grand nombre contiennent des marchandises de valeur

À l'Enchère au No. 528 rue Canal près Camp

Mardi, le 2 Mars 1915, à 9:30 A. M. précises

Pour le compte de qui cela peut concerner, par ordre de la "Importer's Bonded Warehouse," d'après les provisions de l'Acte 194 de 1890 et 167 de 1898, réglant la vente des marchandises en emmagasinage et la façon dont on doit disposer du montant qu'elles rapportent.

CONDITIONS — Comptant. Pas de limite. Dépôt exigé. HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.

fév—10,28 mars—2

Par KOPPEL & TANSEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mamie Guénard, épouse de John Bouck — No. 111,195 — Cour Civile de District, Division B.

Vente d'un cottage attrayant, No. 3038 rue Urquhart, à l'encan, MERCREDI, 17 mars, à midi, à la Bourse aux Enchères des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par KOPPEL & TANSEY, G. H. Koppel, encanteur, bureaux No. 609 rue Commune, Phone Main 1165 — Vendront à l'enchère publique à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1915 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Urquhart, Clouet, Marais et Hélène, désigné comme lot No. 24 sur un plan tracé par P. C. Boudousquié, lequel lot mesure 30 pieds de face sur la rue Urquhart par 171 pieds, 3 pouces et 6 lignes de profondeur. Cette propriété porte le numéro municipal 3038 rue Urquhart.

CONDITIONS — Comptant; toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1915 doivent être payées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de son enchère. L'acquéreur devra déposer dix pour cent au moment de l'adjudication. Les taxes de vente doivent être passés pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

fév—14,21,28 mars—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Carney. — No. 109,093 — Cour Civile de District, Division C.

Vente de propriété de valeur et productive de revenus. Entièrement à l'épreuve des rats et en bon état. Nos. 2131-36 rue Poydras et 708 rue Galvez. Magasin et maison occupés comme épicerie et café, et cottage faisant face à la rue Galvez. 2119-21 rue Lafayette, cottage double. 2126-28 rue Poydras, cottage double. À l'encan, MERCREDI, 10 mars, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par KOPPEL & TANSEY, G. H. Koppel, encanteur, bureaux No. 609 rue Commune, Phone Main 1165. — Il sera vendu à l'enchère publique à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 2 février 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Poydras et Lafayette, désigné par le No. 5 sur un plan dressé par C. A. Hedein, le 14 avril 1855, déposé en l'étude T. O. Stark, alors un notaire public, le dit lot mesurant d'après le dit plan 33 pieds et 5 lignes de face sur la rue Poydras; 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond; 68 pieds et 2 lignes de face et de profondeur sur la rue Galvez, et 68 pieds, 11 pouces et 5 lignes de l'autre côté, le séparant du lot No. 10. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2134-36 rue Poydras et 708 rue Galvez.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 5, Ilet No. 10, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevea) et Poydras, sur un plan dressé par L. Brinsier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839, et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire public de cette ville, et mesurant en mesure anglaise, 32 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Lafayette, plus ou moins, 73 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue Johnson, par 73 pieds, 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, vers la rue Galvez, 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond. Cette propriété porte les numéros municipaux 2119 et 2121 rue Lafayette.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 10 dans l'Ilet No. 4, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson, d'après un plan par L. Brinsier, daté du 28 avril 1839, déposé en l'étude de D. L. McCay, alors notaire, et mesure 33 pieds, 3 pouces de face sur la rue Poydras, 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large sur la ligne du fond par 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur les lignes qui divisent les lots Nos. 8 et 9 et 71 pieds, 10 pouces sur la ligne de division de 8 et 11 en profondeur et en conformité avec le dit plan. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2125 et 2123 rue Poydras.

CONDITIONS — Comptant; le vendeur ayant droit à tous les loyers jusqu'au passage de l'acte. Actes de vente devant George W. Flynn, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.

fév—7,14,21,28 mars—7,10

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alphonse M. Burke — No. 73,319, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 2me Carondelet — MARDI 16 mars 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 février 1915, de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et toutes choses y appartenant ou en dépendant de quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Washington et les rues Liberté, Howard et Douzième. Le dit lot est désigné sur un plan de C. Uncas Lewis, du 28 novembre 1914, par la lettre B, et commençant à un point à trente pieds du coin de l'avenue Washington et de la rue Liberté, et mesurant du dit point trente pieds le long de l'avenue Washington vers la rue Howard, par une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds, trois pouces entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur doit payer les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente à compte rendu de guerre pardevant E. M. Robbert, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

fév—14,21,28 mars—7,14,17

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Kaiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,851 — Division C — En vertu et en exécution d'un ordre émané, daté et signé le 18 février 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux, 2128 rue Pauline, au coin de la rue Pauline, JEUDI, 4 mars 1915, à 11 heures du matin, ce qui suit:

Un [illegible] à deux étages, une [illegible], [illegible] et [illegible], [illegible] et [illegible] et [illegible] et